

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le 7 septembre 2020 à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Denise GILS.

Présents : Stéphane ALLIER, Philippe COSTE, Joële DUMAS, Michel ESTEBAN, Antoine GILS, Jacky JUPILLE, Denis LAPEYRE, Lorna MERCIER, Sylviane MERICKSKAY, Véronika PAPINESCHI, Robert PERRUTEL, Suzanne RICHELME-DAVID, Françoise SOULIÉ, Léone VILA.

Madame Joële DUMAS a été nommée secrétaire.

Monsieur Pierre BARTHAS, secrétaire général, est désigné secrétaire-adjoint de séance.

A la demande de Madame le Maire, le Conseil Municipal accepte de rajouter quelques questions diverses à l'ordre du jour.

APPROBATION COMPTE RENDU

Suite aux observations de Mr COSTE concernant le projet d'aménagement de l'ancien Hôtel Richardis, le compte rendu de la séance du 29 juillet sera approuvé au prochain conseil municipal.

PRÉEMPTIONS

- Maison d'habitation appartenant à Jean Philippe PAIN, 9 rue de la ville.
 - Maison d'habitation appartenant à la famille REVERDY Annette, 1 rue Planchon.
 - Lot n°1 terrain à bâtir appartenant à Michel COMMENGE, lotissement la Ginestière.
 - Terrain à bâtir appartenant à la famille TAILLANDIER Roseline, rue du Cinsault.
 - Maison d'habitation appartenant à la famille PAYA, rue des Graves.
 - Maison d'habitation appartenant à Patrick MACCURY, 14 rue du Grenache.
 - Maison d'habitation appartenant à Monique ETIENNE, 2 rue Hippolyte Babou.
 - Maison d'habitation appartenant à PATRAC/BUCHÉ, 10 rue Jacques Prévert.
 - Maison d'habitation appartenant à Jean-Pierre CADILHAC, 2 lotissement Les Fontanilles
- La commune ne souhaite pas user de son droit de préemption.

CCID

Madame le Maire énumère une liste de 24 noms de contribuables de Peyriac qui doit être adressée à la direction départementale des impôts directs qui choisira 6 titulaires et 6 suppléants pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

PROJET AMÉNAGEMENT LOGEMENTS SÉNIORS

L'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Occitanie a été conventionné par la commune pour effectuer la préemption de l'ancien Hôtel Richardis dans le cadre du projet d'aménagement de logements séniors. Si l'opération est confirmée, l'EPF achètera ce bâtiment.

Après consultation de 3 bailleurs sociaux, 2 d'entre eux (ALOGEA et Groupe MARCOU) ont pris un engagement pour l'aménager en une dizaine de logements pour personnes âgées autonomes dont deux pourront être libres des plafonds sociaux réglementaires.

En contrepartie le bailleur aura la possibilité de réaliser une opération foncière sur le terrain communal situé à Ferrocos en bordure de la rue Joseph Prax. Le Conseil Municipal devra choisir un des 2 bailleurs après analyse de leur projet d'aménagement.

Mr COSTE propose de cibler le projet de logements seniors sur le terrain de Ferrocos. Madame le Maire rappelle que cette opération a été identifiée dans le programme « Bourg-Centre » de la Région Occitanie et expose qu'il est préférable de garder les « anciens » au cœur du village.

Madame SOULIE demande quelle commission travaillera sur ce projet et qui déterminera l'attribution des logements. Madame le Maire précise qu'une commission sera créée au sein du Conseil Municipal pour étudier les projets des bailleurs sociaux. Les locataires seront proposés par le bailleur social et validé par la commission aide sociale.

Vote du Conseil Municipal : pour l'aménagement des logements à l'Hôtel Richardis : 11 - abstentions : 3

PCS

Le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) doit faire l'objet de modification pour une mise à jour des nouveaux référents (élus et agents municipaux).

- Cellule de commandement : responsable : Denise GILS, suppléants : Denis LAPEYRE, Stéphane ALLIER
- Cellule reconnaissance – logistique : responsable : Denis LAPEYRE, suppléant : Denis BRETON
- Cellule transmission – intendance : responsable : Léone VILA, suppléante : Joële DUMAS
- Cellule hébergement : responsable : Sylviane MERICKSKAY, suppléant : Philippe COSTE

Une réunion spéciale d'information sur le PCS pour les conseillers municipaux aura lieu lundi 21 septembre à 18h30.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR CONSEIL MUNICIPAL

Le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal qui est maintenant obligatoire pour les communes de plus de 1000 habitants, sera adressé aux Conseillers Municipaux dans l'attente des observations ou modifications éventuelles avant le 28 septembre. Le règlement définitif sera voté lors de la prochaine séance au mois d'octobre.

CHARTRE DU CONSEIL CITOYEN

Le Conseil Citoyen sera mis en place par la municipalité pour développer le dialogue entre les habitants, les acteurs économiques et les élus, dans le but de favoriser la participation des villageois aux projets concernant la vie du village. Il a pour mission de donner un avis et de faire des propositions sur des sujets qui concernent l'ensemble de la commune et de ses habitants.

Le projet de charte du Conseil Citoyen a été voté à l'unanimité après modification du nombre de conseillers qui se limite à 9 membres ainsi réparti :

- 2 membres issus du monde associatif,
- 2 membres issus des acteurs économiques,
- 5 membres citoyens ne faisant partie d'aucune instance.

Si le nombre de candidature est trop important il sera procédé à un tirage au sort, le Conseil Municipal pourra porter le nombre de Conseillers Citoyen à un maximum de 11 membres.

La charte est affichée en Mairie et paraîtra sur le prochain bulletin municipal, sur le site internet de la commune, sur la page Facebook et sur l'application mobile « Panneau Pocket ». Tout citoyen intéressé peut récupérer un exemplaire au secrétariat ainsi qu'un bulletin de candidature.

Les candidatures pour le Conseil Citoyen devront être déposées avant le 23 octobre. Le Conseil Citoyen sera désigné le 5 novembre.

ZÉRO PHYTO

Une réunion avec l'organisme FREDON Occitanie qui coordonne les opérations Zéro Phyto aura lieu le 23 septembre pour faire le point sur cette démarche qui a été engagée par la commune, vérifier les objectifs atteints et fixer éventuellement de nouveaux projets.

Mme RICHELME-DAVID expose qu'un des thèmes du Conseil Citoyen pourrait être la politique environnementale liée au zéro phyto.

TOITURE CHAPELLE

La société Air Works qui a déjà travaillé sur la rénovation de l'église a adressé un devis pour la réparation de gouttière sur la chapelle Sainte-Thérèse de l'église (190 m² de toiture).

Montant : 4 350 € H.T

Le Conseil Municipal valide ces travaux qui concernent le patrimoine de la commune.

CONVENTION FUNÉRAIRE

Le contrat de prestation des services funéraires avec la société des pompes funèbres ESTALLES de La Redorte est renouvelé pour une durée de 2 ans. Cette prestation était précédemment réalisée par les agents communaux.

Rappel des modalités : la prestation funéraire prise en charge par la commune concerne exclusivement les personnes qui seront inhumées dans le cimetière communal, le corps devra reposer depuis au moins la veille dans une résidence de la commune. Le service funéraire comporte : le transport (du cercueil scellé du lieu où le défunt repose jusqu'au cimetière communal en passant éventuellement par un lieu de culte situé sur la commune) ; l'inhumation, ouverture et fermeture de la concession ; les autres frais : fourniture du cercueil, mise en bière, cérémonie religieuse, fleurs etc ... seront à la charge de la famille du défunt. La famille du défunt devra faire la demande de ce service auprès du secrétariat de mairie. C'est la commune qui contactera le prestataire pour effectuer ce service funéraire.

VOIRIE RUE LÉO LAGRANGE - CHEMIN LATÉRAL

Un dossier de subvention sera déposé courant octobre auprès des financeurs (Département, Région, Agglo) dans le cadre de l'opération Bourg-Centre. Il s'agit de la réfection complète de la voirie rue Léo Lagrange et chemin Latéral avec création d'une voie multimodale (véhicules et vélos). Le bureau d'étude GAXIEU a été missionné pour réaliser l'étude de faisabilité et le dossier subvention pour un montant de 3 885 € H.T. La possibilité de mettre cette voie en sens unique a été évoqué et sera prise en compte dans l'étude de faisabilité.

FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre des travaux de réseau fibre optique sur la commune. Le Conseil Municipal doit se positionner sur 2 options possibles dans les secteurs suivants : chemin du Jeu de Mail et Ferrococ.

1^{ère} option : implantation de 7 nouveaux poteaux sur chaque secteur financé entièrement par le SYADEN.

2^{ème} option : tranchées en génie civil avec plus-value totale 29 342€ T.T.C à la charge de la commune (14 394€ secteur Jeu du Mail – 14 948€ secteur Ferrococ).

Une fiche technique des poteaux sera demandée à l'entreprise RESONANCE qui réalise les travaux. Une décision du Conseil Municipal sera prise ultérieurement.

RUE DE L'ORATOIRE

Un administré domicilié rue de l'Oratoire a adressé une proposition de modification de signalétique pour cette rue et la rue Lecoïn :

- rajouter la mention « sauf riverains » au sens interdit de la rue de l'Oratoire,
- autoriser le passage des véhicules dans la rue Lecoïn aux heures de fermeture de l'agence postale,
- matérialiser l'interdiction de stationner dans la rue Lecoïn à l'angle de la rue de l'Oratoire.

Le Conseil Municipal donne un avis défavorable à ces suggestions pour des questions de sécurité et pour la difficulté d'application de ces mesures.

QUESTIONS DIVERSES

- L'opération « Nettoyons la nature » est reconduite le samedi 26 septembre. Mme PAPINESCHI se charge d'inviter les anciens CMJ pour participer à cette journée.
- Le cache containers gênant situé devant le magasin M+ sera bientôt déposé par les agents municipaux.
- La mairie ne se positionne pas sur la problématique des compteurs LINKY.

La séance est levée à 20h50.

DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 8 OCTOBRE 2020 à 18h30

Les conseils municipaux auront lieu désormais les 1ers jeudis de chaque mois :

- jeudi 5 novembre
- jeudi 3 décembre
- jeudi 14 janvier